

2024-F-API-3

MALADIES ET PREDATEURS DES ABEILLES

PREVENIR LES PROBLEMES SANITAIRES ET CONNAITRE LA LEGISLATION SANITAIRE



Public : Toute personne désirant installer un petit atelier apicole chez soi

Pré-requis : Ne pas être allergique au venin d'abeilles
S'engager pour le cycle complet de formation
Idéalement, installer son rucher sur le même rythme que la formation

Objectifs pédagogiques :

- Différencier les maladies des abeilles et du couvain
- Apprécier l'état sanitaire de la colonie
- Gérer les colonies malades

Programme :

- Les différentes maladies des abeilles et du couvain
- Les points de vigilance
- Les prédateurs
- Les moyens de prévention et soins

Les intervenants pédagogiques

Christophe Martin

Apiculteur AB, Nature&Progrès et formateur en apiculture douce

Remarques :

Avoir son voile/vêtement de protection, des chaussures montantes/bottes

Pensez à vous équiper pour le terrain en fonction de la météo

Inscription obligatoire pour les 5 sessions

	Durée		Coût du cycle*
Ve 17/05/2024	7h 35h pour le cycle complet	09350 Daumazan	Particulier : 250€ Pro/entreprise : 875€

*+adhésion annuelle à la fédération de 25€